SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 54.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 9 Navires François, de l'encombrement de 792 tonneaux, & 14 Anglois, de 837 tonneaux; ſçavoir, des François, le *S. Jean*, de Boulogne, Capitaine *François Soubites*, venant de Bordeaux, chargé de 550 barils de farine, 15 bariques de ſucre & 1 partie de vin; le *Fertile*, Capit. *Guillaume de Windt*, venant de Marſeille, chargé de coton, ſavon, alun, huile d'amandes, corinthes, drogueries & autres marchandiſes; la *Sainte Marguerite*, de Saint Chamas, Capitaine *Joſeph Armuras*; les *Deux Freres*, de Cette, Capitaine *J. P. Charles Naturel*, venants tous deux de Cette; la *Minerve*, de Cherbourg, Capitaine *Antoine Quoniam*, venant de Charente, chargé, avec les précédents, de 209 pieces 113 tierces d'eau-de-vie, vin, vin de liqueurs, 5 futailles d'indigo, 4 balles de papier, & quelques autres marchandiſes; le *S. Charles*, de Rouen, Capitaine *Valentin Cleret*, venant de Saint-Jean-de-Luz, chargé de 150 pipes d'huile & 10 pipes d'eau de-vie; la *Société*, de Nantes, Capitaine *François Monnier*, venant de Nantes, chargé de 1180 ſacs de bled & 29 ſacs de café; le *S. Louis*, de Boulogne, Cap. *J. B. Coppin*, venant de Boulogne, chargé de formes de terre à travailler le ſucre; la *Jeune Eliſabeth*, de Charleville, Capitaine *François Raynaud*, venant de Seudres, chargé de 102 muids de ſel & 4 bariques d'eau-de-vie; des Anglois, l'*Hanover*, venant de Douvres; la *Betſy*; le *Lion*, venants tous deux de Londres; le *Devoir*, venant de Rochefter; la *Peggy*, venant de Barwick; la *Marie*, venant de Dingle; le *Joſeph & Marie*, venant de Ruſch, tous ſept ſur leſt; le *George*, venant de l'Iſle de Wight; le *Guillaume*, venant de Douvres, chargés tous deux de différentes marchandiſes; le *Gedeon & Hannach*, venant de Londres, chargé de fer, plomb, tabac en feuilles & autres marchandiſes; l'*Union*, venant de Paſtow, chargé d'ardoiſes; la *Demoiſelle Aberdor*, venant de Dublin avec de l'eau-de-vie; le *Muontora*, venant de Greneſey; la *Fleur de Mer*, venant de Barcelonne, chargés tous deux de 310 pipes 150 tierces d'eau-de-vie.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 6 Navires François, de 400 tonneaux, 3 Anglois, de 174 tonneaux, 4 Hollandois, de 416 tonneaux, & 1 Suédois, de 124 tonneaux; ſçavoir, des François, la *Liberté*, Capit. *Jacques de Ror*, allant à Niewport, chargé de vin, eau de vie, cuir & autres marchandiſes; l'*Eſpérance*, de Dieppe, Capitaine *Nicolas Cointrel*, allant à Dieppe; le *Don de Dieu*, du Conquet, Capitaine *Noel Briellon*; l'*Expédition*, de Saint-Briac, Capitaine *Jacques Noel*; la *Fidelle*, du même lieu, Capitaine *François Benard*; le *Saint Ilduc*, de l'Aberilduc, Capitaine *Franç. Prevoſt*, allant à Marennes, ainſi que les trois précédens, tous ſur leſt; des Anglois, l'*Iſabelle & Jeannette*, allant à Montroſſ; l'*Hanover*, allant à Oſtende; le *Pitworth*, allant à Portsmouth, tous trois ſur leſt; des Hollandois, le *Saint Michel*, allant à Dort; les *Deux Freres*, allant à Terveer, chargés, l'un de tabac en carottes, l'autre de diverſes marchandiſes; le *Jeune Semeur*, allant à Dantzick; les *Deux Freres*, allant à Amſterdam, tous deux ſur leſt; les *Trois Freres*, Suédois, allant à Elſeneur, chargé de ſel.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 22 au 26 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Victoire*, Capitaine *Fauqueux*, de Dieppe, venant de Cadix, paſſant de bout, allant à Rouen; le *Guillaume*, Capitaine *Guillaume le Sage*, de Cherbourg, venant de Rouen, en relâche dans ce Port, où il acheve de charger pour la Martinique; la *Ville de Rouen*, Capitaine *Adrien Langlois*, de Rouen, venant de ce même endroit, en relâche au Havre, où il compte prendre le reſte de ſon chargement pour Cadix; l'*Aimable Pelagie*, Capitaine *Gaſton*, de Nantes, venant de ce même lieu, chargé de bled, reparti de la même marée pour Honfleur; le *Rat*, Capitaine *Bigot*, de Honfleur, venant de Nantes, chargé de 65 tonneaux de bled; le *Saint Firmin*, Capitaine *Buchero*, de Saint-Valery; le *Saint Louis*, Capitaine *Gaillard*, de

Dieppe, venants tous deux de Marenne ; la *Foi*, Capitaine *Dujardin*, de Dieppe, venant d'Oleron, chargé de sel, comme les deux précédents ; des Etrangers, la *Fontaine*, Capitaine *Aram*, venant de Campwert, chargé de diverses marchandises pour le Havre & pour Rouen ; le *Dieders Engsænden*, Capitaine *Claas Rinses*, venant de Dieppe sur lest, devant prendre au Havre un chargement pour Hambourg ; l'*Anne-Marie*, Capitaine *Andersberg*, Danois, venant de Fridericstadt, chargé de planches ; le *Guillaume*, Capitaine *Thomas Herbert*, venant de Newcastle, chargé de charbon de terre.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti du même Port, dans le même espace de temps, 9 Navires François & 3 Etrangers ; sçavoir, des François, l'*Artibonite*, Capitaine *Thomas*, du Havre, allant à Saint Marc & au Port-au Prince, chargé de diverses marchandises ; l'*Aimable Victoire*, Capitaine *Haron*, allant à Brest, chargé de bois ; l'*Orient*, Capit. *Saurin*, allant à Cadix, à Marseille & à Toulon, chargé de différentes marchandises en soie, laine, fil, coton, bijouterie & quincaillerie ; l'*Union*, Capitaine *Germain*, allant à Cherbourg, chargé de différentes marchandises ; l'*Aimable Jeanne*, Capitaine *Clémence*, allant à la Rochelle ; le *Papillon*, Capitaine *Moiseau*, de l'Isle Dieu, allant dans ce même endroit ; le *Saint Esprit*, Capit. *Michaud* ; la *Marie-Joseph*, Capitaine *Larenas* ; la *Marie-Louise*, Capitaine *Pelletier*, allants tous trois à Nantes sur lest ; des Etrangers, la *Notre-Dame d'Antigoa*, Capitaine *del Puerto* ; la *Notre Dame de Cicille*, Capitaine *la Montagne*, Espagnol, ainsi que le précédent, allants tous deux à Bilbao, chargés de diverses marchandises ; la *Dame Agathe*, Capitaine *Siewert de Boers*, Hollandois, allant à Amsterdam sur lest.

Le 25 Juin au soir le temps a été si orageux, & la mer si agitée, que quoique la marée fût baissée de beaucoup, la mer est remontée & a descendu tout d'un coup de sept pouces.

DE HONFLEUR.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 13 Juin 1768, il est entré dans ce Port 19 Navires François ; sçavoir, l'*Eté*, Capitaine *Berneval* ; le *Papillon*, Capitaine *Luc Moiseau* ; la *Marie-Catherine*, Capitaine *Noel Jousset* ; l'*Aimable Pelagie*, Capit. *Pierre Gaston*, venants de Nantes, chargés de bled ; le *Volage*, Capitaine *Quevauvillier*, venant de Villeneuve en Catalogne, chargé d'eau de vie ; le *Duc d'Harcourt*, Capitaine *Poitevin*, venant de Cette, chargé de vin ; la *Notre-Dame* Capitaine *Vincent* ; le *Saint Jacques* ; Capitaine *Boisseau* ; la *Marie-Renée*, Capit. *Dubosq* ; l'*Ange Gardien*, Capit. *Jacques Noel* ; le *Saint Yves*, Capit. *Guillaume le Cleret*, du Conquet ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Felix Joulain* ; la *Prospérité*, Capit. *Michel Kros*, de Landerneau ; l'*Elisabeth*, Capit. *Pierre Jourry* ; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Jacques* ; l'*Aimable Eleonore*, Capitaine *Yves le Mao* ; le *Saint Jean-Baptiste*, Capit. *Jean Bouchard* ; la *Belle Image*, Capitaine *Joachim le Sang* ; l'*Aimable Pelagie*, Capitaine *Pierre Narton*, venants de Seudres, de l'Isle d'Ars, de Saint-Briac, de Molenne, de l'Isle de Ré, chargés ensemble de 1374 tonneaux de sel.

DE L'ORIENT.

Le 20 Juin 1768, la flutte de la Compagnie des Indes l'*Outarde* est entrée dans ce Port, venant de l'Isle de France, chargée de café Bourbon.

Le 21, le Navire le *Marquis de Beuvron* est sorti de ce Port, pour les Isles de France & de Bourbon.

DE LA ROCHELLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Les 20 & 22 Juin, il est entré dans ce Port les Navires le *Saint Joseph*, Capit. *Breton*, venant du Port au-Prince ; & *la Parfaite Union*, Capit. *Biguant*, venant de la Nouvelle Orléans, chargés tous deux de 27 bariques 1 tierçon 20 quarts 5 ancres d'indigo, 251 bariques de sucre brut, 2 quarts de sucre terré, 1 boucaut 10 bariques 1 ancre de café, 16 balles 94 demi-balles de coton, 10 bariques de syrop de melasse, 2 quarts 2 ancres de riz, 2 quarts de vieux cuivre, 5 bariques 232 balles 33 ballots 197 paquets de pelleteries, 311 cuirs de bœuf en poil, 1 barique maniquette & 70000 liv. de bois de campêche.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 25 Juin.

AGRICULTURE.

COLONIES ANGLOISES.

Extrait d'une Lettre de Charles-Town, en date du 21 Mars.

LE Capitaine Baſton, venant de Saint-Auguſtin, nous apprend qu'il y eſt arrivé un *Sénault* de la *Nouvelle-Yorck*, qui avoit à bord pluſieurs Colons Irlandois. Le Capitaine Baſton a remonté avec ſon Sénault la riviere Saint-Jean juſqu'à 140 milles pour viſiter quelques nouveaux établiſſemens qui ſe forment le long de cette riviere.

EXTRAIT

D'une Lettre d'un Particulier établi dans la Floride orientale.

Je vous informe avec le plus ſenſible plaiſir de la ſalubrité & fertilité de ce pays. Quantité de gens y arrivent d'Angleterre & des Colonies voiſines pour s'y établir. Leur principale culture eſt de riz, de maïs & de coton. Mon Agent a déjà commencé un établiſſement ſur les bords de la riviere de Saint-Jean, & il y occupe 30 Négres & Blancs. Le pays eſt très-propre à la culture du riz & du coton. La riviere vis-à-vis de ſa maiſon a deux lieues de large, & eſt bien fournie de poiſſons, les forêts adjacentes ſont remplies de gibier & d'oiſeaux ſauvages, de maniere qu'il y mene une vie très-agréable, toutes les choſes dont il a beſoin venant par eau juſqu'à ſa porte. Nos troupes diſperſées dans la Province n'ont pas perdu depuis quinze mois un ſeul homme par maladie, & les Médecins de Saint-Auguſtin, n'ont rien à faire.

On eſſaie dans la partie méridionale de la Province, de cultiver les cannes à ſucre, & l'on ſe flatte d'y réuſſir, ainſi que pour les vignes qui viennent ſans culture.

DE ROTERDAM *le 3 Juin.*

État des Navires qui mettront à la voile de la Meuſe, pour la pêche du hareng, & pour celle de baleine.

	HARENG.	BALEINE.
De Roterdam.	2	4
Schiedam.	10	6
Du Port de Delft.	7	3
Vlaardingen	61	68
Maaſluys.	12	72
Brielle.		2
	92	155

Huit Pêcheurs du hareng doivent revenir à Vlaardingen.

Un de Vlaardingen ira en droiture à Hambourg.

Quatre rentreront à Maaſluys.

Total, 13 Pêcheurs du hareng de la Meuſe.

Les Navires ſuivans de la Hollande ſeptentrionale, mettront cette année à la voile,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

	HARENG.	BALEINE.
D'Enkuyſen.	41	2
De Ryp.	15	
	56	2

Trois Pêcheurs de hareng rentreront à Enkhuyſen.

Un ira en droiture à Hambourg.

Total, quatre Navires de la Hollande ſeptentrionale.

Les Navires qui feront voile tant de la Meuſe que de la Hollande ſeptentrionale, montent à 148 Pêcheurs de hareng & 157 pour l'Iſlande ou la pêche de la baleine. Les Pêcheurs de hareng ont mis à la voile le 15 Juin. Ceux deſtinés pour l'Iſlande ont commencé à partir le 15 Avril, & les derniers ſont partis le 15 de Juin.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AMIENS.			MONTAUBAN.			ROUEN.			AUCH.		
LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.		LIEUX des Marchés.	PRIX.	
	l.	f. d.		l.	f. d.	Andely.	29	4 3		l.	f. d.
Abbeville.	29	4 6	Cahors.	21	18 5	Caudebec.	30	5 4	AUCH.	20	10 7
			Cauſſade.	24	10	Dieppe.	30		Auvillars.	16	17 6
AMIENS.	30	11 3	Figeac.	20	13 9	Eu.	32	10 1	Beaumont.	20	8 11
						Evreux.	29	16 4			
Boulogne.	32*		Gourdon.	19	11 3	Giſors.	31	14 8	Fleurance.	16*	15
			Lauzerte.	22	7 7	Le Havre.	31	4	Girons.	17	12 6
Calais.	29	16 6	Milhau.	24		Lions.	33		Grenade.		
			Moiſſac.	21	17 6	Magny.	31				
Doullens.	31	13 8	MONTAUBAN.	18	19 2	Montiviliers			Layrac.	19	12
			Murdebarrez.	18*	16	Neufchatel.	35	12 6	Iſle Jourdain.	21*	6 9
Montdidier.	29	11 6				Pont-de l'Arche.	30	8	Mirande.	17	
			Rhodez.	21	17 6						
Peronne.	28*	6 1	Ste. Affrique.	25*	7 9	Pont-Audemer.	36*	8	Montrejau.	17	
									Muret.	21	5
St. Quentin.	28	6 5	St. Antonin.	21	15	Pont-l'Ev.	26*	6 7	Nogaro.	17	7 1
S. Vallery.	29	19 11	Villefranche.	21	4 10	ROUEN.	33	2 6	Tarbe.	16	17 6

PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.			PRIX COMMUNS.		
From. le ſep.	29	16 7	From. le ſep.	21	15 3	From. le ſep.	31	8 9	From. le ſep.	17	14 4
Pain la liv.		3 10	Pain la liv.		2 4	Pain la liv.		3 8	Pain la liv.		2 2
Avoine le ſ.	7	19 10	Avoine le ſ.	7	12 4	Avoine le ſ.	8	4 1	Avoine le ſ.	9	5 1
Foin le q.	1	5 3	Foin le q.	2	16 11	Foin le q.	1	13 4	Foin le q.	3	7 10
Paille le q.		15 2	Paille le q.	1	4 7	Paille le q.	1	1 8	Paille le q.	1	3 1

CULTURE DU BOULEAU,

Par M. Formanoir de Palteau.

Si la terre eſt argilleuſe & froide, le bouleau s'y plaira mieux que tout autre bois. Quoiqu'il ſoit peu eſtimé pour brûler, il eſt très-bon pour faire du cercle, donne du charbon aſſez bon, & ſe vend cher lorſqu'il eſt aſſez gros pour faire des ſabots. Il vient d'ailleurs deux fois plus promptement que le chêne, coute peu à planter, réuſſit preſ-

que toujours dans les terreins qui lui conviennent, ne craint ni la gelée ni le hanneton, ni la chenille, & n'exclud point le chêne & autres bois. On peut, au mois de Mars, ſemer à la volée du gland entre les bouleaux qui ſont repris. Ceux-ci abritent le chêne dans ſa naiſſance, le garantiſſent des gelées & des coups de ſoleil. Le jeune chêne ſe plaît dans cette poſition, par ſucceſſion de temps il prend le deſſus.

J'oubliois de dire qu'on préfere l'écorce du bouleau à celle du chêne pour tanner le maroquin.

La façon la moins couteuſe de le planter eſt d'employer des Pionniers qui en trois ou quatre coups de leurs groſſes pioches, font de quatre en quatre pieds des trous ſuffiſans pour recevoir un plant de bouleau. Si le terrein n'eſt pas trop couvert de bruyeres, ils en feront chacun 1000 ou 1200 au moins par jour; j'ai eu des Ouvriers qui m'en ont fait juſqu'à 1800 chacun. On les fait ſuivre par un homme qui a une bêche, & un petit garçon chargé d'un paquet de plant. L'homme commence par tirer du trou une bêchée de terre menue, l'enfant y place un plant, le Planteur couvre la racine avec la terre menue qu'il a ſur ſa bêche; il ſe ſert enſuite de cet inſtrument pour hacher le gazon, s'il y en a, le pouſſe ſur le plant, & l'enfant le foule légerement avec le pied. Ils rempliſſent ainſi à eux deux autant de trous que le Pionnier en peut faire. Il entre environ deux milliers de plants par arpent.

Le millier de plant tous frais faits coute 3 ℔ 4 ß, ſçavoir; pour le Pionnier, 1 ℔; pour le Planteur, 16 ß; pour le Serveur, 8 ß; pour l'achat du millier de plant, 1 ℔.

Si le friche n'eſt pas vieux, & ſi l'on a de bons Ouvriers, l'ouvrage peut aller plus vite.

Si la terre ſe remue aiſément à la charrue, on peut encore tirer une raye profonde de quatre pieds en quatre pieds, on évitera par-là les frais de Pionniers; le Planteur tirera une bêchée de terre du fond de la raye, le Serveur y placera ſon plant qui ſera recouvert de la terre que la charrue aura jettée à côté. Cette façon ne ſeroit moins couteuſe que dans le cas où l'on auroit des chevaux à ſoi, & où l'on voudroit mettre le plant plus ſerré.

Un point eſſentiel eſt que le plant ſoit bon, bien enraciné, & le plus gros qu'il ſe pourra; il eſt de nature à s'éventer facilement; pour éviter cet inconvénient, il faut à meſure qu'on l'arrache, le couvrir avec des hardes ou de l'herbe, & l'enterrer tous les ſoirs très-ſoigneuſement par petits paquets, de façon que le vent, la gelée, ni le ſoleil, ne puiſſent y pénétrer.

Il eſt à craindre que les gens qui l'arrachent ne lui laiſſent paſſer la nuit à l'air. S'ils ſe trouvent dans le voiſinage, il faut les obliger à l'apporter tous les ſoirs dans l'atelier, afin de le faire enterrer devant ſoi. Si on le fait venir de loin, il faut, pour bien faire, avoir dans le pays où on l'arrache, quelqu'un de confiance qui y veille de près. On ne peut prendre trop de précautions contre l'infidélité des Ouvriers ſur ce point.

On doit avoir l'attention de mettre le plus beau plant ſur les levées des foſſés qui entourent la plantation; il y trouvera un double fond, & une terre remuée qui le fera profiter très-promptement, & le mettra en état de produire au bout d'un petit nombre d'années de la graine, qui tranſportée par le vent à travers la piece, y levera & remplira le bois.

J'ai vu 12 bouleaux épars en 8 arpens de terreins vuides, bien foſſoyé, ſe garder, ſe ſemer & remplir l'eſpace de façon qu'au bout de dix ans, il n'étoit pas poſſible d'y paſſer.

NOTA. *Il auroit été à deſirer que M. Palteau nous eût donné un apperçu du produit du bouleau, & qu'il eût dit au bout de quel temps on peut commencer à en tirer quelque profit; enfin, à quels différens uſages on peut employer cet arbre & ſes petits branchages.*

SOLUTION

D'une queſtion d'Agriculture, par M. D. N. E.

J'ai lu dans votre feuille, (*a*) Meſſieurs, qu'un Cultivateur deſiroit ſçavoir, s'il pouvoit s'oppoſer au droit de la *vaine pâture* ſur les prairies artificielles qu'il a formées, &

(a) *Gazette du 10 Mai N°. 38, p. 370.*

s'il ſe trouve une loi nouvelle relative à cet objet.

Je ne connois pas encore de légiſlation particuliere au cas de ce Cultivateur, ou du moins je l'ignore; il me ſemble que la Loi rurale connue & ſuivie, peut y avoir une parfaite application.

Votre Cultivateur habite ſans doute un Pays où la Coutume permet à tout le monde l'uſage de la *vaine pâture*, où le Seigneur n'a pas le droit de l'affermer ou de la défendre. (*b*)

Il paroît encore que ce Cultivateur s'eſt conformé à la Loi; qu'il n'a employé en prairies que l'étendue de terrein permis.

Il ſemble auſſi que ce Cultivateur ne peut être autoriſé par ſa Coutume à clore ſes héritages mis en prairies artificielles, afin d'empêcher par-là l'uſage du pacage.

Ces faits poſés, voici, Meſſieurs ce que l'ancienne Loi établit.

On y voit que les terreins aſſujettis à la *vaine pâture* ſont non-ſeulement les chemins publics, les terres à grains & les prés, mais encore les guerets, les jacheres, les terres en friches & tous les autres héritages; que l'exercice de ce droit n'eſt permis qu'après l'enlevement des grains du champ, ou bien lorſqu'il n'y a plus ſur le terrein aucune ſemence ni fruit.

On entend par *ſemence & fruit*, pour ce qui regarde les bleds, les avoines, *&c. &c.* leurs ſemailles, leurs plantes ſur pied, en javelles ou en gerbes, & pour ce qui regarde les prairies, les herbes ſur pied, en javelles, en mottes & en bottes, ſoit premiere ou ſeconde coupe; en un mot la Loi veut que le pacage ne ſoit permis qu'autant que le terrein eſt dans un *état de ſtérilité*. (*c*)

S'il en eſt ainſi pour les prairies naturelles, il en doit être de même pour celles artificielles dont la néceſſité a introduit l'uſage; celles-ci ſont formées pour ſuppléer à l'inſuffiſance des productions des autres. Si elles ont un même but, pourquoi vouloir que leurs productions ſoient d'une pire condition?

» L'emploi du terrein en prairie artificielle, » diminue, *dira-t-on*, l'étendue de la vaine » pâture; » mais cette diminution ne ſera que pour un temps, ſa production doublant le pacage dans la ſaiſon de la diſette, (*d*) elle dédommage par conſéquent la perte précédente. D'ailleurs, les terreins ſur leſquels on a enlevé les récoltes des grains, ſuffiſent dans les premiers moments pour le pacage; plus ce terrein eſt étendu, & plus la production en eſt prodiguée, (*e*) & il eſt reconnu que l'on doit avoir bien plus de diſette de pacage, quand il ne ſe trouve point de prairies artificielles, ſur le terrein d'une Communauté.

Telles ſont, Meſſieurs, les réflexions que j'ai faites ſur la demande de votre Cultivateur de prairies artificielles, je ſouhaite qu'elles puiſſent le ſatisfaire. D. N. E.

MÉMOIRE

Sur l'hydropiſie épidémique qui ſurvient ſur la fin de l'hyver & au commencement du printemps aux moutons, dans le Bas-Limouſin. Par M. Gros, Maître en Chirurgie, ancien Chirurgien Major des Armées du Roi, & de la Société Royale d'Agriculture au Bureau de Limoges.

M. Gros examine d'abord dans ce Mémoire la nature du mouton, & en conſéquence il indique la nourriture qui lui convient le mieux. Il parle enſuite du ſol de

---

(b) *Dans quelque Coutume le Seigneur tire une rétribution ou une redevance de ce droit, lorſqu'il l'afferme en tout ou en partie, & c'eſt ce qui eſt appellé vulgairement* droit de blaire.

(c) *V. Loyſel, inſtit. liv. 2, tit. 2, N°. 18. Lettres-patentes du 11 Décembre 1724, la Coutume d'Orléans qu'on ſuit en pareil cas, art. 154.*

(d) *Les beſtiaux ayant fourragés à la fin de Juillet, en Août, Septembre & au commencement d'Octobre, les terreins qui ont été ſemés en bled, &c. ils trouveront à la fin d'Octobre, de Novembre & de Décembre, ſi pour lors on met encore les beſtiaux dehors, de quoi ſe repaître.*

(e) *On prouve ce fait par l'uſage où l'on eſt d'attacher les beſtiaux que l'on mene dans les pâtures naturelles, ou bien de diviſer ces pâtures en différentes parties. Si l'on y lâchoit les animaux, & qu'on les y laiſſât en liberté, bientôt la production de la pâture la plus étendue ſeroit perdue.*

l'Élection de Brive, & il trouve dans la qualité & l'expoſition de ce ſol la cauſe de l'hydropiſie des moutons de cette contrée. Il ne ſe contente pas d'en faire l'analyſe, il en donne en même-temps la curation & les moyens de la prévenir. Il termine enfin ſon Mémoire par différentes conſidérations relatives au ſoin qu'on doit avoir des troupeaux. M. Gros a traité cette matiere en Phyſicien, en homme de l'Art qui eſt éclairé, & nous ne doutons pas que ceux qui s'occupent du ſoin des troupeaux, ne ſoient très-ſatisfaits d'un pareil ouvrage. Tout le monde conviendra qu'on ne ſçauroit trop écrire ſur une matiere qui fait une partie de la richeſſe d'un Propriétaire, ou qui peut tout d'un coup lui cauſer un grand dommage. L'étendue de ce Mémoire utile nous engage à le deſtiner pour le Journal du mois de Juillet prochain, & il eſt actuellement ſous preſſe.

Nous ajouterons que quoique ce Mémoire ne paroiſſe fait que pour l'Élection de Brive, on peut en tirer divers avantages pour les autres pays, en ſe conduiſant en conſéquence du climat & de la qualité du ſol.

SECONDE PARTIE

Lu Mémoire ſur l'éducation des Abeilles. Par M. Ducarne de Blangi.

On a beaucoup écrit ſur les vers à ſoie, & on pourroit même dire que la matiere eſt épuiſée, mais il n'en eſt pas de même pour ce qui concerne les abeilles; il reſte encore bien des ſujets ſuſceptibles de grands éclairciſſemens. La cire & le miel que nous fourniſſent ces précieux inſectes, ſembleroient cependant devoir nous porter naturellment à nous en occuper, & c'eſt une partie de l'agriculture la plus négligée. Si l'on parvenoit enfin à bien connoître tout ce qui eſt eſſentiel pour bien conſerver ſes abeilles, il y a lieu de croire que le nombre des ruches ſe multiplieroit conſidérablement en France; mais ceux qui ont voulu tenter cette économie ruſtique, s'en ſont dégoutés par les pertes conſidérables qu'ils ont faites. M. Ducarne de Blangi, plus patient, a ſouffert de grandes pertes pendant vingt ans; & au lieu de ſe rebuter, il en a profité pour étudier à fond la nature de l'abeille, la cauſe des différentes maladies auxquelles elle eſt ſujette, les moyens de les conſerver ſaines & ſauves pendant l'hyver. Enfin, la maniere de les conduire au printemps, ſaiſon critique pour ces animaux qui ont été enfermés pendant tout l'hyver. Cette méthode nouvelle eſt un réſultat de toutes celles qu'on a ſuivies juſqu'à préſent. M. Ducarne en a diſtingué ce qui étoit bon de ce qui pouvoit nuire, il a modifié, retranché, ajouté, ſuivant que l'expérience lui a démontré la néceſſité de le faire.

On a vu la premiere partie de ſon Mémoire dans le Journal de Mars 1768, & le public a paru en être ſatisfait. Il vient de nous envoyer la ſeconde partie dont nous ne croyons pas devoir différer la publication. On la trouvera dans le Journal de Juillet prochain.

ANNONCE DE LIVRE.

M. Bouvier, ancien Capitaine de Navire, a compoſé pour ſon utilité, pendant ſes voyages en Amérique, un ouvrage où il traite à fond les racines quarrées & cubes, avec une table depuis 12 pouces de longueur ſur 6 pouces de largeur, & ſur 6 pouces de profondeur, juſqu'à 5 pieds de long ſur 5 de large & 5 de profondeur. Par le ſecours de cette table, on trouve ſur le champ les cubes en pieds, pouces, lignes & points; & l'on a par ce moyen, qui eſt de la plus grande utilité, la réduction des dimenſions quelconques. Les Armateurs, Freteurs & Commiſſionnaires de marchandiſes pour le commerce maritime, pourront calculer plus facilement & plus promptement les tonneaux, & gagneront par conſéquent un temps dont la perte eſt toujours ſenſible dans le commerce.

L'Auteur, avant que de faire imprimer ſon manuſcrit, voudroit être au moins aſſuré de retirer ſes frais. Il ne demande point d'argent d'avance, comme dans la plupart des ſouſcriptions, il prie ſeulement MM. les Négocians, qui ſeroient bien aiſes de ſe procurer ſon ouvrage, de ſe faire inſcrire; ils ne ſeront obligés de payer que lorſqu'on leur livrera l'imprimé. Le prix ſera de 40 ſ. M. Bouvier ne mettra ſon livre ſous preſſe

que lorſqu'il aura un nombre ſuffiſant de Souſcripteurs pour les frais d'impreſſion, & il en avertira le public par la voie de cette Gazette.

Il faudra s'adreſſer au Havre à M. Bouvier, ancien Capitaine de Navire.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Gazettes Angloiſes du 9 Juin 1768.

ON prétend qu'il y a ſur le tapis un projet qui doit être mis ſous les yeux du Parlement au mois de Novembre prochain, pour arrêter efficacement & entiérement les menées deſtructives des Monopoleurs du poiſſon; article qui fait une partie ſi néceſſaire des beſoins de la vie. Le moyen que l'on propoſe pour cet objet eſt d'ouvrir le Port de Londres aux Étrangers auſſi bien qu'aux Nationaux; en conſéquence il ſera libre à toutes ſortes de perſonnes d'y porter du poiſſon, & de l'étaler au marché de *Billingſgate*. Il y aura auſſi des peines très-ſéveres contre quiconque oſera anticiper ce marché en envoyant acheter ce poiſſon à *Graveſend*, *&c.* ou ſera ſurpris jettant à la mer une quantité de poiſſon pour en hauſſer le prix ainſi que c'eſt d'uſage. Une loi auſſi ſalutaire cauſeroit une ſatisfaction univerſelle aux Habitans de cette Métropole, & on ne doute point que ſes Repréſentans ne s'emploient à la faire recevoir.

SUITE *des Lettres-patentes du Roi, qui accordent à l'Iſle de Cayenne & à la Guyane françoiſe, la liberté de commerce avec toutes les Nations, pendant douze ans.*

ARTICLE DEUX.

Les Navires François qui partiront des Ports de France pour aller en ladite Iſle de Cayenne, pourront y porter toutes marchandiſes quelconques, en payant également le droit d'un pour cent.

II I. Les Navires François qui, du Port de ladite Iſle de Cayenne, feront directement leur route dans les Port de France où il eſt permis d'armer pour les Colonies Françoiſes, pourront charger toutes ſortes de denrées & marchandiſes du cru des Colonies, ſans payer de droit de ſortie; mais afin d'aſſurer leur arrivée en France dans un des Ports permis pour le commerce des Iſles & Colonies Françoiſes, ils ſeront expédiés par acquit-à-caution, lequel contiendra toutes les marchandiſes du chargement, pour en être, les droits du domaine d'Occident, payés à leur arrivée en France, en la maniere accoutumée.

I V. Ledit acquit-à-caution ſera déchargé en la maniere accoutumée, lors de l'arrivée deſdits Navires dans les Ports de France, & faute de rapporter ledit acquit-à-caution déchargé, dans les délais portés par icelui, la caution ſera pourſuivie ſolidairement avec l'Armateur du Navire, & les marchandiſes de ſon chargement ſeront ſaiſies, avec amende de trois cents livres, argent de France, ſauf le recours contre le Capitaine.

V. Les Navires François qui voudront aller des Iſles & Colonies Françoiſes en ladite Iſle de Cayenne, ne pourront partir que d'un des Ports deſdites Iſles & Colonies où il y aura Bureau de notre domaine; de même les Navires François qui auront chargé des marchandiſes dans ladite Iſle, ne pourront arriver aux Iſles & Colonies Françoiſes, que dans les Ports où il y aura également Bureau de notre domaine.

V I. Les Navires François qui partiront des Iſles & Colonies Françoiſes, pour ſe rendre en ladite Iſle de Cayenne, ne pourront charger que des ſyrops & taffia, & des marchandiſes apportées de France; & ſi lors de la viſite faite avant, pendnt ou après le chargement ou le déchargment, il ſe trouvoit ſur leſdits Navires, d'autres marchandiſes que celles déſignées par le préſent article, veut Sa Majeſté qu'il ſoit procédé à la ſaiſie des Navires & des marchandiſes de leur chargement, par les Officiers de l'Amirauté, & que la confiſcation du tout, ſoit prononcée, avec amende de trois cents livres, argent de France.

V I I. Les Navires François qui partiront de ladite Iſle de Cayenne, pour ſe rendre aux Iſles & Colonies Françoiſes, ne pourront, ſous les mêmes peines, charger que des denrées & marchandiſes du cru ladite

Iſle & de la Guyane Françoiſe, des bois de toute eſpece, même de teinture, des animaux & beſtiaux vivans de toute nature, des cuirs verts en poil ou tannés, des pelleteries, des raiſines & goudron, du riz, du maïs, des légumes, du café, du coton, du ſucre & du cacao, ſoit que ces denrées & marchandiſes ſoient étrangeres ou non.

VIII. Si l'objet des marchandiſes prohibées ne montoit qu'au dixiéme de la valeur de celles qui compoſeront le chargement entier du Navire, il ne ſera pas procédé à la ſaiſie dudit Navire & de ſon chargement, mais ſeulement à celle deſdites marchandiſes prohibées, dont la confiſcation ſera prononcée, avec amende de trois cents livres, argent de France; & il n'y aura lieu à la ſaiſie & confiſcation du Navire & de la totalité de ſon chargement, qu'autant que la valeur des marchandiſes en fraude excédera le dixiéme du prix de la totalité du chargement.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 22 Juin 1768.*

Or de Portugal, à . .	714	℔ ß	*marc.*
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	712		
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98 à 98	5	*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 ℔ 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 ℔ 10 g. à . .	51	15	
Piaſtres . .	48 ℔ 10	à 12 ß 6 ₰	

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 22 Juin 1768.*		LYON. *le 15 Juin.*		BORDEAUX. *le 10 Juin.*		LONDRES. *le 15 Juin.*	
Amſterdam,	54 7 8e	Amſterdam,	55 ¼	Amſt.	55		*Eſcalins.*
Londres,	31 5 8e	Auguſte,	51 3 8e	Lond.	31 11 16e	Amſt. à 2 uſ.	35 1
Hambourg,	177 ¼	Vienne,	51 ½	Hamb.	27 ¼	*Dito*, à vue.	34 8
Madrid,	15 4 6	Londres,	31 11 16e	Paris échu,	⅓ p ⅌ p.	Hamb. à 2 uſ.	½ 34 7
Cadix,	15 3	Livourne,	95 ¾				*Den. ſt.*
Livourne,	96	Gênes,	93 ¼	*du 13 Juin.*		Paris, à 1 j. de d.	31 3 8e
Lyon,	¼ à ½ Ben	Madrid,	75 ¼			*Dito*, à 2 uſ.	31 ⅛
		Cadix,	74 ¾ à 7 8e.	Amſterd.	55	Bordeaux,	31
		Paris,	7 8e p.	Lond.	31 11 16e	Cadix,	39 ¼
		Marſeille,	1 ⅛	Hamb.	27 ¼	Liſbonne,	66 ½
		Dépot p. A.	1. 3 8e	Paris échu,	⅓ p ⅌ p	Livourne,	49. 7 8e
		Piaſt.	48 15				

PRIX *de quelques denrées à Dunkerque, du premier au 10 Juin 1768.*

Le bled blanc de Flandres, 46 ℔ la *raziere.*

L'eau-de-vie de Bordeaux & d'Oleron, 31 ß le *pot.*

L'huile fine de Provence & d'Italie, de 55 à 58 ß le pot; huile d'olive commune, de 44 à 48 ß le *pot*; huile de navette, 48 ℔ la *tonne.*

Sucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, de 30 à 44 ℔ le *quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 30 ℔; café de la Martinique, 19 ß la *liv.*; d°. de S. Domingue, 16 ß; indigo cuivré, de 5 à 7 ℔.

Sel gris de Seudres, 4 ℔ 18 ß la *raziere.*

A LA ROCHELLE.

Le froment, de 110 à 112 ℔; l'orge, 100 ℔.

Le ſel de Ré, de 520 à 530 ℔; celui de chaudieres de Seudres, 480 ℔; le ſel blanc, 520 ℔.

Eau-de-vie de la Rochelle, de 122 à 123 ℔; d°. de Cognac, 120 ℔; d°. de Seudres & d'Oleron, 105 ℔.

Café de la Martinique, 17 ß; d°. de S. Domingue, 15 ß; rocou, de 27 à 28 ß; indigo cuivré, de 5 ℔ 8 à 5 ℔ 12 ß la *liv.*

CONSIDÉRATIONS

Sur les Manufactures dans les Villes maritimes & commerçantes, par M. Auffrai.

L'utilité du commerce, dit l'Auteur, la néceſſité de le protéger, encore plus celle de l'étudier dans toutes ſes parties, & de découvrir tous les reſſorts qui l'animent & le propagent, ſont des choſes qui n'ont jamais été mieux vues, mieux ſenties. Ce ſeroit en effet une faute impardonnable pour toute Nation qui négligeroit une ſcience dont les fruits peuvent ſeuls lui donner la plus haute conſidération. L'art eſt de mettre cette grande machine en mouvement, de donner à tous ces corps une marche ſuivie & conſtante, enfin de les diriger au même but. S'il eſt permis de donner une ſorte de préférence à quelques branches de commerce, on peut dire, ſans craindre de ſe tromper, que tout ce qui eſt relatif au commerce maritime, occupe un des premiers rangs. Peut on avoir un débouché plus favorable de ſes denrées & du fruit de ſon induſtrie? Quelle communication plus facile avec tous les peuples de l'univers? On ne trouve point dans le commerce de terre ces avantages qui puiſſent être comparés à ceux-ci. Nous ne nous arrêterons point davantage ſur cette grande vérité, & nous allons paſſer à notre objet.

Pour mettre de l'ordre dans mon diſcours, je ferai d'abord une expoſition de l'état des Manufactures dans les Villes commerçantes & maritimes de l'antiquité; enſuite je porterai mon examen ſur des temps plus voiſins de nous, & ſur les peuples actuellement exiſtans. Dans les réflexions que me fourniront ces deux diviſions, je ferai enſorte qu'on trouve *juſqu'à quel point il importe d'encourager & de multiplier les Manufactures dans une Ville maritime & commerçante.* (a)

(a) *Cette queſtion propoſée par l'Académie de Marſeille, a occaſionné la diſſertation que nous annonçons.*

Tel eſt le plan de ce Mémoire, qu'on trouvera dans le Journal de Juillet prochain.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^{t}. de Juin.
Raynal,	8^{e}.	M.	25
De Pigis,	12^{e}.	L.	25
Maigret,	14^{e}.	M.	28
Baillot,	16^{e}.	Z.	25
Peinchein,	32^{e}.	t. let.	25
Rouſſeau,	37^{e}.	P.	30
Baroy,	40^{e}.	M.	30
Le Canut,	42^{e}.	M.	30
Aliſſan,	49^{e}.	M.	27
De Lauge,	27^{e}.	M.	30
Thevenin,	39^{e}.	M.	27
Cadeau,	52^{e}.	M.	30

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Ac. des Indes.	1257 ½	1252 ½ 50	1252 ½
Emp. de la Com.		427	
Prom. à 5 p ⅝		15	15
Prom. à 4 p ⅝	40. 39 ½	40	40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	905	905	905
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			8 ½
3^{e}. Loterie.		2 ½	3 ½
Annuités.	339	339	338
Coup. d'An.	67 ½	67 ½ 67	67
Emp. de 50 mil.	38	38	38. 37 ½
Emp. de 30 mil.	38 ½	38 ½ 39	39 38 ½
Col. 1759.			38
Canada.	44 44 ½	44 ½	44 ½ 44
4^{e}. L. Epoques	8. 11^{e}. 12 ½	8. 11^{e}. 12 ½	8. 12^{e}. 12 ½
Nouette.	37 ½	37 ½ 38	37 ½ 37
Ac. de la caiſſe	1192 ½	1192 ½	
CONTRATS.			
tirage de la C.	2^{e}. t 380 5^{e} 340	4^{e}. 340. 5^{e}. 340	
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 51.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François, faiſant enſemble l'encombrement de 827 tonneaux, 5 Anglois, de 480 tonneaux, 4 Hollandois, de 486 tonneaux, & 3 Suédois, de 514 tonneaux; ſçavoir, des premiers, l'*Aimable Veuve*, venant de l'Amérique, chargé de 120 bariques de ſucre, 8 bariques 46 quarts de café, 2 bariques 12 quarts d'indigo; l'*Eſpérance*; le *Saint Jean*, de Saint-Valery ſur Somme, venants tous deux de Charente, chargés de 5 pipes 17 pieces 43 bariques 120 tierces 142 tierçons d'eau-de-vie; le *Saint Joſeph*; l'*Aimable Louiſe*; le *Chaſſeur*, tous trois de Libourne, venants de ce même endroit, chargés de 117 tonneaux de vin & 1 tonneau de vinaigre; le *Saint Pierre*, de Honfleur, venant de Caen, chargé de 62 bariques 18 tierçons d'aigre; la *Marie-Joſeph*, de Plaſſac, venant de Bordeaux, chargé de 49 tonneaux de vin & 6 caiſſes de liqueurs, la *Marie-Marguerite*, de l'Aberilduc; le *Saint Remy*, de l'Iſle Dieu; l'*Eliſabeth*, du Conquet, venants tous trois d'Oleron; le *Don de Dieu*; la *Marie-Genevieve*, tous deux du Conquet, venants l'un & l'autre de Seudres, chargés, avec les trois autres, de 425 muids 18 boiſſeaux de ſel; des Anglois, la *vraie Britagnie*, venant de Folkſton avec diverſes marchandiſes; la *Britannia*, venant de Londres, chargé de fer, de plomb & différentes marchandiſes; la *Dorothée*, venant de Sunderland avec charbon de terre; le *Petworth*, venant de Londres; le *Prince d'Orange*, venant d'Ipſwich tous deux ſur leſt; des Hollandois, le *Jeune Hendrick*; le *Semeur*, venants tous deux de Dantzick, chargés de bled, ſeigle, potaſſe & autres marchandiſes; la *Demoiſelle Arkermans*, venant de Hambourg, chargé de plomb, étain, laine, &c.; les *Deux Freres*, venant de Terveer avec genievre & autres marchandiſes; des Suédois, les *Trois Freres*, venant de Waerbergh, chargé de brai, goudron, planches & fer; les *Deux Freres*, & la *Paix*, venants tous deux de Dantzick, chargés de 583 ſacs 1350 razieres de bled & 863 ſacs de ſeigle.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 6 Navires François, de 405 tonneaux, 3 Anglois, de 262 tonneaux, 3 Hollandois, de 224 tonneaux & 1 Danois, de 122 tonneaux; ſçavoir, des François, le *S. Joſeph*, de l'Iſle Dieu, allant à Nantes; la *Marie Anne*, de Cherbourg, allant à Charente; la *Marie Fortunée*, du Conquet; la *Notre Dame*, de Quimper, allants tous deux à Bordeaux; le *Saint Sauveur*, de Molenne, allant à Marennes; la *Notre-Dame de Délivrance*, de Caen, allant à Caen, tous ſur leſt, comme les précédens; des Anglois, la *Marie*, allant à Bilbao avec thé & autres marchandiſes; le *Marchand*, allant à Londres avec eau de-vie & indigo; l'*Heureux Succès*, allant à Sunderland ſur leſt; des Hollandois, la *Fortune*, allant à Oſtende; le *Jeune Albert*, allant à Amſterdam avec eau de-vie, ſucre, café & autres marchandiſes; *la Demoiſelle Petronille*, allant à Dantzick, chargé de ſel; la *Bonne Volonté*, Danois, allant à Arendall ſur leſt.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 3 au 10 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 11 Navires François & 5 Etrangers; ſçavoir, des premiers, le *Croiſſant*, de 150 tonneaux, Capit. *le Chevalier de la Brejoliere*, venant de S. Marc; le *Quaker*, de 350 tonneaux, Cap. *Viau*, venant de Leogane; le *Grand Carlos*, de 150 tonneaux, Capit. *Pacaud*, venant du Port-au-Prince & de S. Marc; la *Marie*, Capit. *Dechamp*; le *Martial*, de 150 tonneaux, Capitaine *Creſpin*, venants tous deux de la Guadeloupe, chargés, avec les trois autres, de 1288 bariques 24 quarts 4 formes de ſucre brut, terré & tête, 11 futailles 5 bariques 23 tierçons 6 quarts 2 ancres d'indigo, 333 futailles 9 boucauts 109 bariques 26 tierçons 303 quarts 3 barils 69 ſacs de café, 296 balles & ballots de coton, 1 futaille 4 bariques 13 quarts de cacao, bois d'Acajou, cuirs ſecs en poil, dents de morphil, ſyrop, confitures & liqueurs; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Maurice*; l'*Aimable Suzanne*, Capit. *Joſeph Corlau*, venants tous deux de l'Orient avec café,

papier, thé, toile de coton, eau-de-vie & coton des Isles ; la *Marguerite*, Capitaine *Jacques Lorin*, venant d'Ostende avec piment, cassa lignea, biere, riz, couperose & eau de vitriol ; l'*Heureux*, Capitaine *Rabec*, venant de Saint-Malo avec hameçons & lignes à pêcher ; la *Marie-Therese*, Capitaine *Arnaud Baudry*, venant de Bordeaux avec vin, farine, laine, crin, bouchons de liege & cendres gravelées ; la *Prospérité*, Capitaine *Jean Joubert*, venant de Saint-Gilles avec seigle, vin, sucre, eau-de-vie & papier ; des Etrangers, le *Saint François-Xavier*, venant de Saint Sebastien avec fer en barres, pierres à éguiser, &c. ; le *Jeune Ubbes*, venant de Lemmeert ; le *Goelan de Mer*, venant d'Amsterdam, tous deux sur lest ; le *S. Augustin*, Espagnol, venant de la Rochelle avec platilles, bœuf salé & autres marchandises ; la *Sara Felix*, venant de Christiania avec planches & gamelles de bois.

Départ *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port, dans le même espace de temps, 17 Navires François & 2 Etrangers ; sçavoir, des François, l'*Arcahaye*, de 200 tonneaux, Capitaine *la Pivardiere*, allant à Saint-Marc & au Port-au-Prince ; la *Société*, Capitaine *François Monnier* ; la *Marie Modeste*, Capitaine *François Mandret* ; l'*Aimable Pelagie*, Capitaine *Pierre Gaston* ; le *Saint Jean-Baptiste*, Capitaine *Jean Mandret* ; le *Guillaume Rose*, Capitaine *Guillaume Touzé* ; le *Papillon*, Capitaine *Luc Moiseau* ; les *Bons Amis*, Capitaine *Michel Pouttevin* ; le *Gendarme*, Capitaine *Jean Mollé* ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *François le Moine* ; la *Concorde*, Capitaine *Michel Dury* ; la *Félicité*, Capitaine *Jean Edouard* ; la *Valeur*, Capitaine *Alexandre Gatineau* ; les *Jumeaux*, Capitaine *Luc Chauvet* ; le *Courier*, Capitaine *Pierre Drain* ; le *Bastien*, Capitaine *Jean Chaviteau* ; le *Neptune*, Capitaine *Budoc Bazile*, allants à Saint-Valery, à Calais, à Dunkerque, à Rouen, au Havre, à Dieppe & à Fecamp avec froment, farine & seigle ; des Etrangers, la *Conception*, allant à Bilbao ; les *Trois Freres*, allants à Gottembourg, chargés tous deux de diverses sortes de marchandises.

DE LA ROCHELLE.

Arrivée *de Navires.*

Il est entré dans ce Port, depuis le 5 Mai jusqu'au 5 Juin 1768, les Navires le *Marquis de Narbonne*, Capitaine *Lemire* ; la *Fauvette*, Capitaine *Pinson*, venants tous deux de Saint-Domingue ; le *Saint-Esprit*, Capitaine *Sicard*, venant de Cayenne ; le *Saint Xavier*, Capit. *Coulet*, venant de la Louisiane, chargés de 6 boucauts 62 bariques 2 tiercons 20 quarts 7 ancres 1 demi-ancre d'indigo, 228 bariques 43 quarts de sucre brut, 17 bariques 231 quarts 9 sacs, 1 demi-ancre de café, 233 balles 40 demi-balles de coton, 115 bariques 6 quarts de rocou, 2 quarts de cacao, 181 billes de bois, 58600 livres de bois de campêche, 15 bariques de syrop, 184 cuirs en poil, 18 boucauts 9 bariques 143 balles & 5 ballots de Pelleterie.

DE MARSEILLE.

Départ *de Navires.*

Il est sorti de ce Port, du 16 Mai au 4 Juin, 134 Bâtimens François & 46 Etrangers ; des premiers, 3 alloient aux Colonies ; sçavoir, le *Cesar*, Capitaine *Louis-Joseph Ferrand*, de Marseille, parti pour la Louisiane ; la *Perle*, Capit. *Jean Louis Villaquier*, de Marseille ; la *Charmante Lucie*, Cap. *Jean François Goupiau*, de S. Servan, partis tous deux pour le Cap ; les autres alloient à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Menton, à Hieres, à Frejus, à Arles, à Saint-Tropès, à Narbonne, à Agde, à Cannes, à la Seine, à Cagne, à la Cale, à Luan, à Nice, à Antibes, à Oneille, à Genes, à Bormes, à Bandol, à Venise, à Livourne, à San-Remo, en Sardaigne, à Naples, à Trapano, à Barcelonne, à Mahon, à Tunis, à Bonne, à Malthe, au Levant, en Morée, à Constantinople, à Alexandrie, à Smyrne, à Cadix, à Nantes, à l'Orient, à Morlaix, à Quimper, à Cherbourg, à Rouen, au Havre & à Hambourg, tous chargés de diverses marchandises d'Epicerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 18 Juin.

AGRICULTURE.

De Londres.

ON n'a pas eu depuis quarante ans une plus belle apparence de récolte en grains & en fruits, que celle que nous avons aujourd'hui par tout le Royaume, particuliérement dans Hampshire, Wiltshire, Somersetshire, Dorsetshire, Devonshire & Cornwal.

Les champs de houblon, dans le Comté de Kent, donnent aussi des espérances telles qu'on n'en a jamais eues, & on s'attend à avoir cette année cette denrée dans la plus grande abondance.

Il a été calculé qu'on payoit trois mille guinées par chaque semaine aux Pêcheurs Hollandois à Billingsgate * pendant toute la saison de la pêche du turbot.

On écrit de Glascow, que la pêche de la morue, sur la côte occidentale de l'Écosse, a maintenant le plus grand succès, particuliérement sur un grand banc de vingt lieues d'étendue, près de Campbleterm, dans le Comté d'Argyle.

On apprend par une lettre d'Irlande, que les harengs qu'on trouvoit avec la plus grande abondance sur les côtes occidentales de cette Isle, y deviennent de jour en jour plus rares.

* *Marché au poisson à Londres.*

DE PETERSBOURG.

Sujet de prix.

Un Anonyme avoit remis vers la fin de l'année 1766, une somme de mille ducats à la Société économique de cette Ville; elle proposa en conséquence un prix de cent ducats avec une médaille d'or de la valeur de vingt-cinq, pour le meilleur Mémoire sur cette question : *Est-il plus avantageux & plus utile au public que le* Paysan *possède en propre des terres, ou seulement des biens immeubles, & quelle seroit l'étendue de ses droits sur cette propriété pour la plus grande utilité du public.* Les concurrens se sont trouvés au nombre de 160, & la Société a adjugé le prix à un Mémoire François qui a pour devise : *in favorem libertatis omnia jura clamant, sed est modus in rebus.* A l'ouverture du billet cacheté, on a connu que M. Bearde de Labbaye, étoit l'Auteur de la piece couronnée.

LETTRE

D'un Associé au Bureau d'Agriculture de Paris, aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Le public raisonnable vous sçait un véritable gré d'employer une partie de vos Gazettes & de vos Journaux à réfuter, soit par vos propres écrits, soit par ceux qu'on vous envoie, des systêmes capables de causer

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

la ruine d'un État, s'ils étoient ſuivis. Heureuſement ils ne ſont aucune impreſſion, & il y a lieu de préſumer que le mal gliſſera ſans laiſſer aucune empreinte. Tout le monde n'a pu s'empêcher d'approuver les lettres de M. L. Fermier de***, & MM. les Économiſtes mêmes, ſont convenus entr'eux, qu'ils avoient eu tort d'attaquer la culture du méteil, mais ils ont ajouté que tous ces critiques n'étoient que des *chiens qui aboyoient après la lune*. Quelqu'un pourroit malignement tourner le proverbe contre eux; & la lune, pays des chimeres, prêteroit ſingulierement à la raillerie; mais ce n'eſt pas le but de ma lettre, & je n'ai pris la plume que pour réfuter une opinion également dangereuſe aux Propriétaires des terres & *au Peuple*. C'eſt cependant dans l'*Avis au Peuple* que ſe trouve cette propoſition.

On y avance qu'il eſt à deſirer que *le bled ſoit toujours à 24 liv. le ſeptier de Paris*. Les Cultivateurs, diſent les Auteurs de ce pernicieux ſyſtême, retirant un plus grand produit de leurs terres, feront travailler plus de monde, & augmenteront le prix du travail.

Lorſqu'on leur objecte que les Ouvriers qui ne gagnent point leur vie aux travaux de la campagne, ne pourront ſe ſoutenir avec leurs familles, ils répondent qu'il faut augmenter leurs journées, & que par ce moyen tout le monde ſe reſſentira du bien que doit produire ſelon eux, le haut prix des bleds.

Eſt-il poſſible que des gens qui prétendent impoſer des loix à l'univers, aux Souverains mêmes qui le gouvernent, ſe montrent auſſi mauvais Logiciens. Examinons chaque partie de cette ſinguliere propoſition.

On eſt toujours convenu, & ces Meſſieurs l'ont dit pluſieurs fois, qu'il étoit du plus grand intérêt pour le Cultivateur ou Propriétaire, de ménager ſur les avances, & de faire enſorte cependant de tirer le plus grand produit poſſible de ſes terres. C'eſt en effet la ſcience d'un habile Cultivateur. Mais comment accorder cette économie, (qui eſt très-néceſſaire) avec cette augmentation d'avances? Qu'en réſultera-t-il? Pluſieurs maux. Si les années deviennent très-abondantes, ſi la culture s'eſt étendue à un point que les récoltes ſoient immenſes, ſi la fertilité eſt devenue générale dans toute l'Europe, vous ne voudrez plus payer aux Ouvriers les mêmes ſalaires; mais ceux-ci accoutumés à en recevoir de forts, refuſeront de ſe ſoumettre à aucune diminution, & ne voudront point travailler. La faim, direz-vous, les contraindra au travail. Cela pourra arriver au bout de quelque temps; mais vous aurez perdu les ſaiſons favorables aux travaux eſſentiels de la culture, & la plupart de vos terres reſteront ſans être enſemencées, parce que les Ouvriers qui ſe ſeront toujours flattés que vous leur payerez le ſalaire auquel vous les avez accoutumés, montreront plus de reſiſtance dans un moment où ils penſent que vous ne pouvez vous paſſer d'eux. Premier mal.

En ſuppoſant que vous tenez le bled à 24 ℔, & qu'en conſéquence vous augmentez les journées de vos Ouvriers, qu'en réſultera-t-il? Un autre mal. Vos avances devenues plus conſidérables, diminuent certainement votre produit, & vous empêchent de donner votre bled à un prix au-deſſous de celui de l'Étranger. Vous ne pourrez donc plus être dans le cas de la concurrence, & ce ne ſera que dans un temps de calamité, pour les autres Nations, qu'elles auront recours à vous; car dans tout autre temps on vous laiſſera votre grain.

Je vous demande, Meſſieurs, quel avantage les Propriétaires retireront maintenant de vos doctes inſtructions?

Paſſons aux Ouvriers des Villes. Si la main-d'œuvre eſt augmentée, à cauſe de la cherté du pain, nos Manufactures tomberont bientôt, par la raiſon que les Fabricans ne pourront point donner les marchandiſes à un prix au deſſous de celui de nos rivaux, & Meſſieurs les Auteurs des nouveaux ſyſtêmes, devroient ſçavoir que nous l'emportons ſouvent ſur nos voiſins, parce que la main-d'œuvre eſt chez nous à meilleur marché que chez les autres Nations commerçantes. Ainſi il eſt donc de l'intérêt du commerce que la main-d'œuvre ne ſoit point augmentée. Je ſçai que ces Meſſieurs s'inquiettent peu du commerce des Manufactures, & qu'ils n'en veulent point connoître d'autre que celui des grains. C'eſt encore une de leurs erreurs, & une ſuite de leurs faux raiſonnemens.

Ils prétendent que l'unique moyen d'enrichir le Royaume, eſt d'en employer tout

le ſol poſſible à la culture du bled, & avec cela ils demandent que le prix du ſeptier ſoit toujours à 24 ℔. Comment accorder ces deux choſes; car la grande abondance fera néceſſairement tomber le prix du bled? On a beau leur répéter cet adage : *eſt modus in rebus*, ils ne veulent point de milieu; l'enthouſiaſme les porte toujours aux extrêmes.

Ils devroient bien mieux conſeiller les bonnes cultures qui mettent, ſans beaucoup de dépenſes, les récoltes à l'abri des intempéries des ſaiſons, telles que nous en avons éprouvées l'année derniere & même celle-ci; calculer ce qu'il eſt poſſible de tranſporter après avoir fait l'approviſionnement du Royaume, & en conſéquence ne propoſer en culture de grains que l'étendue du terrein néceſſaire pour ces deux objets. Le reſte ſeroit occupé à diverſes autres productions qui nous ſont très-néceſſaires, & qui ſont la richeſſe de la Nation, ſoit en les exportant dans leur état naturel, ſoit après les avoir manufacturées.

Si ces Meſſieurs avoient parcouru l'Europe, & qu'ils euſſent examiné les choſes dont ils parlent avec des yeux qui veulent voir, ils traiteroient autrement les matieres d'agriculture & de commerce qu'ils ne font. Mais vouloir du fonds de ſon cabinet être Agriculteur, Commerçant & Légiſlateur, (a) c'eſt s'expoſer à devenir la riſée des êtres penſans. On peut d'abord ſurprendre par un écrit; mais le preſtige ne dure pas long-temps.

Le maſque tombe, l'homme reſte,
Et le Heros s'évanouit.

ANNONCES DE LIVRES.

AN ESSAY ON TE GOUVERNEMENT OF CHILDREN, *&c.* C. A. D. *Eſſai ſur la maniere de gouverner les enfans, conſidérée ſous trois points de vue, ſçavoir; la ſanté, la politeſſe & l'éducation.* Par Jacques Nelſon, Apothicaire, 1 vol. in-12, prix 3 ℔ de France, en feuilles. A Londres; chez Dordeley à Pall-mall.

THE GARDENER'S DICTIONARY, *&c.* *Le Dictionnaire du Jardinier, contenant les meilleures méthodes & les plus nouvelles de cultiver les fruits, fleurs, légumes, de perfectionner la cuiſine, de bien gouverner les laiteries, &c.* L'Auteur y a joint un Traité ſur la culture de la vigne & ſur la maniere de faire le vin, conformément aux meilleurs principes qui ont été donnés par les plus habiles vignerons de l'Europe; enfin, on trouve dans ce livre une méthode d'élever les bois de conſtruction. Par Philippe Miller, Membre de la Société Royale de Londres, Jardinier de la Compagnie des Apothicaires à Chelſea, & Membre de l'Académie de Botanique de Florence. Vol. in-fol. avec figures, huitiéme édition, revue, corrigée & augmentée ſuivant le nouveau ſyſtême de botanique. A Londres, chez François & Jean Rivington, prix, 72 ℔ de France.

THE THIRD ÉDITION OF TREATIFE ON FRUITS, *&c.* *Troiſiéme édition du traité des arbres fruitiers, corrigée & conſidérablement augmentée.* Vol. in-8°. orné de planches. A Londres, chez Robinſon & Robert, N°. 25.

A TREATIFE OF THE MANAGEMENT OF BEES, *&c.* *Traité des Abeilles, contenant l'hiſtoire naturelle de ces inſectes & les différentes manieres de les gouverner, auxquelles on a joint une nouvelle méthode dont la bonté eſt confirmée par l'expérience.* L'Auteur donne dans le même ouvrage, l'hiſtoire naturelle des guêpes & des frelons, avec les moyens de les détruire. Par Thomas Wildman. Vol. in-4°. orné de planches. A Londres, chez Thomas Cadell, dans le Strand.

A SIX WEEKS tour, *&c.* C. A. D. *Voyage de ſix ſemaines dans les contrées méridionales de l'Angleterre & de la Province de Galles, avec une deſcription exacte de l'état actuel de l'Agriculture & des Manufactures, des différentes méthodes de cultiver la terre;*

(a) *Les Auteurs de la nouvelle doctrine ont paru d'abord ſous l'habit modeſte d'un Laboureur, & n'ont parlé qu'économie rurale. De-là ils ont attaqué le commerce qu'ils ont regardé mal-à-propos, comme une choſe contraire à l'agriculture. Peu de temps après ils ſe ſont mêlés de finances, & ont voulu régler l'impôt. Enfin aujourd'hui ils prétendent changer la forme de tous les Gouvernemens, & parlent en deſpotes à tous les Souverains. Telle eſt la marche de ceux qu'on appelle aujourd'hui les* Economiſtes.

le ſuccès des expériences faites nouvellement, les prix des diverſes opérations agronomiques & des proviſions à faire à la campagne; une deſcription avec figures de nouvelles inventions concernant l'économie ruſtique. Ouvrage en forme de lettres, par l'Auteur des *Lettres d'un Fermier.* A Lond. chez Nicholl, 1768.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON.		RENNES.		POITIERS		PAU.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d		l. ſ. d.		
Arbois.	21 7 6	Auray.	25 1 9	Chatelleraut.	17 4	Aire.	19
Baume.	19* 6	Breſt.	29*	Chatillon.	16 7 3	Bayonne.	21 13
BESANÇON.	21 17 6	Hennebon.	23 16 3	Confolens.	12*12	Dax.	23* 2 5
Dole.	20 11 7	Lannion.	27 18 9	Fontenay.	20*10	Mauleon.	22 5
Gray.	19 10	Morlaix.	23 9 10	Les Sables.	20 3 2	Mont de-mar	18 11
Lons-le-Saunier.	22	Nantes.	22 8	Nyort.	17 2	Oleron.	19 15 3
Orgelet,	20	Pontivy.	23 4 6	POITIERS.	18 5 8	PAU.	17 10
Ornans.	23 7	Quimper.	25 16	St. Maixent	18	S. Sever.	15*10 9
Poligny.	22	Redon.	23 17 1	Thouars.	18	Sauveterre.	20
Pontarlier.	26*	RENNES.	24 16				
St. Claude.	21 17 2	St. Brieux.	21*18				
Quingey, & Salins.	22 9 6	St. Malo.	24				
Veſoul.	21 16	Treguier.	27 3 9				
		Vannes.	22 3				
		Vitré.	20 13 9				
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	21 14	From. le ſep.	24 7 3	From. le ſep.	17 11 4	From. le ſep.	19 14 1
Pain la liv.		Pain la liv.	2 9	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	2 2
Avoine le ſ.	6 10 6	Avoine le ſ.	7 11 1	Avoine le ſ.	7 8 6	Avoine le ſ.	10 3 5
Foin le q.	1 16 5	Foin le q.	1 17 3	Foin le q.	3 11 8	Foin le q.	2 14 8
Paille le q.	15 9	Paille le q.	1 1 8	Paille le q.	1 1 4	Paille le q.	17 9

LETTRE

De M. de Brie, Prieur de Villebout, ſur un inſecte qui ronge les vignes.

MESSIEURS,

Mes vignes ſe trouvent ravagées par un petit inſecte nommé *Urebec*, de la groſſeur d'une mouche, & que les Payſans appellent à trop juſte titre le *Grand Vandangeur*. Cet inſecte qui eſt de famille des ſcarabées, & dont les ailes ſont vertes & or, coupe les grappes, & gâte tellement les feuilles, qu'elles ſe roulent comme un petit morceau de papier. En déroulant ces feuilles, on y trouve des aſſiſes blanchâtres d'où il ſort un ver qui fait une toile ſur les grappes; ſous cette toile ſe forme la teigne qui les noircit & les deſſeche entiérement.

On voudroit ſçavoir, 1°. D'où proviennent ces inſectes; 2°. S'il y auroit un moyen facile pour les détruire.

Nota. Il y a certains cantons qui ont la

mauvaiſe habitude de fumer les vignes au printemps. Ces fumiers, ſouvent nouveaux, échauffent conſidérablement la terre, & font éclore les œufs que les inſectes y ont dépoſés. Si ces fumiers étoient mis après la vendange, au mois de Novembre, ils jetteroient leurs feux pendant l'hyver ; les pluies & les gelées les conſommeroient, & au printemps ils feroient corps avec la terre. De cette maniere ils ne ſeroient pas la cauſe de la production de différens inſectes qui déſolent les campagnes. En général nous regardons comme une mauvaiſe méthode de porter des fumiers dans les vignes. Cette façon d'engraiſſer la terre, peut donner un goût au vin qui ſort de ces vignes. Nous ignorons ſi M. le Prieur de Villebout fait fumer les ſienes. S'il eſt dans cet uſage, il doit le regarder comme la cauſe des inſectes qui rongent ſa vigne. Si quelqu'un nous indique un moyen de faire périr ces animaux, nous le publierons par la voie de notre Gazette.

FOURNEAU

Et Forge à fer nommés de la Bataille, Cours d'Eau, Bâtimens & 1680 arpens ou environ de Bois en dépendans, ſitués au Pays du Maine près Alençon, à bailler à Ferme.

On fait à ſçavoir qu'en exécution du Jugement de Noſſeigneurs les Commiſſaires du Conſeil du 7 Mai 1768, portant qu'à la pourſuite des Syndics & Directeurs des Créanciers de la claſſe de Geſvres, il ſera inceſſamment procédé pardevant noſdits Seigneurs les Commiſſaires, à l'adjudication du Bail deſdits Fourneau, Forge à fer, cours d'Eau & Bois ; à l'effet de quoi les publications & appoſitions d'affiches ſeront faites en la maniere preſcrite par le Réglement.

A la Requête des Syndics & Directeurs des Créanciers de la Claſſe de Geſvres, pour leſquels domicile eſt élu en la perſonne & maiſon de Me. Bellart, Avocat au Conſeil, à Paris, rue des Prêtres & Paroiſſe Saint Germain-l'Auxerrois.

Il ſera procédé pardevant noſdits Seigneurs les Commiſſaires en l'Hôtel de M. d'Agueſſeau, Conſeiller d'État, ſis rue Saint Dominique, Fauxbourg Saint Germain, le Jeudi 7 Juillet 1768, heures d à la publication au plus offrant & dernier Enchériſſeur, du Bail deſdits Fourneau, Forge, Bâtimens, cours d'Eau & Bois pendant quatorze années conſécutives, pour en commencer la jouiſſance au premier Août prochain.

Les objets de ce Bail conſiſtent,

1°. Dans l'uſage du cours d'Eau, Fourneau, Forge & lieux en dépendans, Maiſon, Jardin, & Hallage, droit de Pêche, Pacage des Chevaux dans les Bois & Landes.

2°. Dans la jouiſſance de ſeize cens quatre-vingt arpens de Bois Taillis ou environ, & dans la faculté de faire recevoir un Garde deſdits Bois, aux frais & aux gages du Preneur.

Et généralement dans tout ce qui a été affermé au précédent Fermier, & dans tout ce dont il a joui ou dû jouir ſuivant l'adjudication qui lui en a été faite le 22 Août 1748.

Pour, par l'Adjudicataire dudit Bail, couper & exploiter leſdits Bois dans les temps convenables, à la charge de ſe conformer à l'Ordonnance des Eaux & Forêts de 1669, & de laiſſer le nombre de balivaux requis par l'Ordonnance, & d'obtenir toutes permiſſions néceſſaires à ſes frais.

A la charge par l'Adjudicataire de payer tous les frais faits & à faire pour parvenir à l'adjudication dudit Bail, même les frais d'impreſſion des affiches & appoſitions d'icelles, & de délivrer à ſes frais aux Sieurs Syndics & Directeurs des Créanciers de la Claſſe de Geſvres une groſſe en forme exécutoire de ſon adjudication, & aux autres charges, clauſes & conditions plus au long mentionnées au cahier des charges.

Ceux qui deſireront avoir de plus grands éclairciſſemens, pourront s'adreſſer à M. BELLART, *Avocat aux Conſeils du Roi & de la Direction, à Paris, rue des Prêtres Saint Germain-l'Auxerrois, au coin de la rue de la Monnoie.*

COMMERCE.

COLONIES ANGLOISES.

LE déſordre eſt plus grand que jamais dans nos Colonies d'Amérique. On voit par des lettres de la Nouvelle-York, en date du

8 Avril, que la fermentation étoit alors portée au comble dans cette Province. En général tout ce continent ſe plaint beaucoup des Officiers, & employés de la Douane. Les Habitans de Boſton ont été juſqu'à menacer de renverſer le Bureau de la Douane établi chez eux pour la perception des impôts.

L'aſſemblée générale de la Province de Philadelphie, a dreſſé dans ſes dernieres ſeſſions des inſtructions qui doivent être envoyées à nos agens à Londres avec ordre à eux de ſe réunir aux agens des autres Colonies de l'Amérique, pour ſolliciter la révocation du dernier acte qui impoſe des taxes ſur le papier, la verrerie, *&c.*

Le bruit court que l'on a appris par des lettres venues de Boſton dans la Nouvelle-Angleterre, que les Habitans ont refuſé de payer les droits de douane, & qu'ils ont invité par des lettres circulaires toutes les autres Colonies du Continent à prendre la même réſolution qu'eux. Suivant ces mêmes nouvelles ils ont auſſi fait prévenir les Officiers de la Douane, qu'ils pouvoient vivre dans la Ville comme de ſimples particuliers, mais que s'ils vouloient exercer les fonctions de leur état, ils n'auroient à s'en prendre qu'à eux de ce qui pourroit en réſulter.

La plupart des Marchands Importeurs de Newyorck ſe ſont engagés réciproquement, par un accord volontaire, à ne point vendre pour leur propre compte, ou par commiſſion, ni acheter ou vendre pour quelque perſonne que ce ſoit, aucunes marchandiſes, (excepté quelques articles déſignés dans la convention) qui ſeront apportées ici de la Grande-Bretagne, après le premier Octobre prochain juſqu'à la révocation de l'acte du Parlement, qui impoſe des droits ſur le papier, le verre, *&c.* pourvu que Boſton & Philadelphie prennent la même réſolution avant le premier Juin. Les Membres du Comité des Marchands ont trouvé dans leur derniere aſſemblée les diſpoſitions les plus générales pour concourir à la convention, de ſorte qu'il ſeroit difficile de nommer un Importeur qui n'y ait accédé, ou qui ne ſoit ſur le point d'y accéder.

Il paroit par les Papiers publics de Connecticut, que les meſures qu'on y a priſes à Boſton, ont été adoptées par toutes les Grandes Villes de cette Province. La convention de Mantfield finit ainſi. » Et ſi quel-
» qu'un des Habitans de cette Ville ne ſe
» conforme pas auxdits Réglemens, ou
» viole ladite convention, ſans donner les
» raiſons les plus fortes pour juſtifier une
» pareille conduite, il ſera regardé comme
» une perſonne en qui la faculté de l'enten-
» dement n'eſt pas parfaitement ſaine, &
» traité avec toute la douceur qu'exige une
» ſituation auſſi malheureuſe.

De Londres.

Les pauvres Ouvriers de cette Ville, dont le travail eſt payé par le moindre ſalaire, ſont les Boulangers, les Barbiers & les Curés, & ce qui rend leur condition encore plus miſérable, c'eſt qu'ils n'ont pas de relâche, même les Dimanches.

On prétend que les Domeſtiques étrangers ſont actuellement dans une ſi grande vogue, que les gages d'un Cuiſinier ne vont pas à moins de cent guinées par an pour un engagement fixe de dix ans, après lequel terme on lui aſſure pour la vie une rente de quarante liv. ſterl.

L'avertiſſement ſuivant a été inſéré dernièrement dans une Gazette d'une Ville de Province. Un Fermier deſireroit avoir un homme qui entendit parfaitement le labourage, qui dans l'occaſion ſeroit en état de mener une couple de chevaux, & qui ſçût un peu le métier de Maréchal. *S'il ſçait friſer & accommoder à la mode de Londres*, on lui fera un très-bon parti.

On a établi au Nord de l'Angleterre une Manufacture de ſel ammoniac; on aſſure qu'on en a déjà fait une grande quantité, & qu'il eſt auſſi bon que tout autre qui nous vient du dehors.

Observations

D'un Anglois ſur les Moulins à ſcie. (a)

Comme les Scieurs-de-long craignent que la nouvelle invention des moulins à ſcie ne faſſe du tort à leur métier, il peut être utile de rapporter ici l'anecdote ſuivante, on nous a aſſurés que le premier de ces moulins fut inventé par un Marchand de bois qui demeuroit à *Cupers-Gardens*, où il en conſ-

(a) *Voyez notre derniere Gazette.*

truiſit un ; les ſcieurs de long de ce temps là craignant qu'un tel établiſſement ne fût contre leurs intérêts, s'aſſemblerent pour le démolir, mais le Marchand les ayant perſuadés qu'il n'en feroit plus aucun uſage, & qu'il alloit le détruire lui-même ils ſe retirerent ſans faire le moindre degât, cependant cette invention fut enſuite portée dans la Norvege, & l'on y conſtruiſit pluſieurs moulins à ſcie, de-là ils furent portés en Hollande où il y en a actuellement un grand nombre, & depuis ce temps nous tirons nos bois tous ſciés de ces deux pays. Les Scieurs auroient à préſent plus d'ouvrages, ſi au lieu d'importer les planches, on n'importoit que le bois en arbres comme auparavant.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 15 Juin 1768.*		LYON. *le 7 Juin.*		BORDEAUX. *le 3 Juin.*	
Amſterdam,	54 7 8e	Amſterdam,	55 ¼	Amſt.	55
Londres,	31 5 8e	Auguſte,	51 ¾	Lond.	31 ¾
Hambourg,	177 ¾	Vienne,	51 ¾	Hamb.	27. 3 16e à ⅛
Madrid,	15 4 6	Londres,	31. 5 8e	Paris échu,	¼ p % p.
Cadix,	15 2 6	Livourne,	95 ¼	*du 6 Juin.*	
Livourne,	96	Gênes,	93	Amſterd.	55
Lyon,	¼ Ben	Madrid,	75 ¼	Lond.	31 ¾
		Cadix,	74 ¾	Hamb.	27. 3 16e
		Paris,	7 8e à 1 p % p.	Paris échu,	⅓ a 3 8e p % p
		Marſeille,	1 ¼		
		Dépot p. A.	1. 3 8e		
		Piaſt.	48 13 9		

LETTRE

De M. M. de Brive, aux Auteurs de la Gazette d'Agriculture, &c. au ſujet de l'extrait du Mémoire de M. Malepeyre.

MESSIEURS,

Je viens de voir dans votre Gazette (*a*) l'extrait du Mémoire de M. Malepeyre ſur la navigation des rivieres, *&c.* J'ai lu cet extrait avec d'autant plus de plaiſir que je ſçai de quoi il eſt queſtion, & que je connois le Mémoire qui eſt travaillé avec autant de clarté que de préciſion : il dévoile la juſteſſe du coup d'œil d'un Négociant habile ; il préſente les vues & les ſentimens d'un bon patriote, & confirme la réputation que M. Malepeyre s'étoit déjà juſtement acquiſe ſur les qualités du cœur & de l'eſprit.

Comme je ne doute pas du plaiſir que vous reſſentez, Meſſieurs, à inſérer dans vos papiers tout ce qui ſemble devoir intéreſſer & favoriſer le commerce, je penſe que vous ſerez flattés d'inſtruire le public des faits ſuivans.

Peu de temps après que le Mémoire dont on a vu la notice, eut été envoyé au Miniſtre, le Conſeil donna un Arrêt qui ordonne à tous les Ingénieurs des Généralités de Bordeaux & de Limoges, de dreſſer le devis des ouvrages à faire pour rendre navigables les rivieres dont il s'agit. On ignore encore ſi ce devis a été fait en commun par ces Ingénieurs, mais M. Treſaguet, Ingénieur en chef du Limouſin, ayant été prié dans l'Aſſemblée du Bureau de Brive, tenue le 29 Novembre 1767, en préſence de M. l'Intendant, de dire ſommairement le réſultat de ſes obſervations particulieres ſur la

(a) *V. N°. 44 du Mardi 31 Mai 1768.*

poſſibilité de rendre navigables les deux rivieres en queſtion, d'après l'examen qu'il avoit fait de leurs cours; ce confrere répondit : *qu'il avoit trouvé moins d'obſtacles réels & plus de facilités qu'il n'avoit oſé ſe le promettre, & a donné de bonnes eſpérances ſur le ſuccès de ce projet, ſi le Gouvernement en approuve & en autoriſe l'exécution.*

On apprend que MM. les Échevins & Notables de Brive ont joint depuis peu leurs inſtances à celles des Aſſociés du Bureau d'agriculture auprès du Miniſtere, pour parvenir à l'exécution d'un projet dont il a déjà reconnu la néceſſité, & qui peut ſeul tirer les Habitans de Brive & des environs de l'eſpece d'inertie dans laquelle ils ſe trouvent par le défaut de débouchés, ſoit pour les productions de leur ſol, ſoit pour celles qui pourroient provenir de leur induſtrie.

Je ſuis, &c.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 15 Juin 1768.*

Or de Portugal, à . .	714			*marc.*
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à	698			
Les guinées à	712			
Ducats à	97			*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98	à 98	5	
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 & 20 g. à .	53	15		*marc.*
Idem à 11 & 10 g. à . .	51	15		
Piaſtres . .	48 ℔ 10	à 12 ß 6 d.		

Navires en armement.

DE HONFLEUR, *le 8 Juin 1768.*

Le Navire l'*Angelique*, de 250 tonneaux, Capitaine *Ango*, eſt en charge dans ce Port pour les Cayes S. Louis, & partira dans le courant de Juillet. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Honfleur, à M. *J. B. Bermont*, Armateur de ce Navire.

Le Navire la *Ville de Leogane*, Capitaine *Tronſon*, déjà annoncé pour être en charge à Nantes, partira pour Saint Marc, le Port-au-Prince & Léogane, à la fin de Juin. Ce bâtiment eſt reconnu pour être très-bon voilier & fort commode pour les Paſſagers. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Nantes, à M. *Guillon*, Négociant, qui en eſt l'Armateur; & à Paris, à M. *Mouton*, Négociant, rue des deux Ponts, Iſle Saint-Louis.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Juin.
Gaultier,	8e.	M.	22
Streck-Caſtelle,	12e.	t. let.	18
Marſollier,	14e.	N.	21
Caron,	16e.	M.	18
De Joantho,	32e.	M.	20
D'Eaubonne,	37e.	P.	22
De la Bretaiche,	40e.	P.	22
De Fays,	42e.	M.	21
Lallemant,	49e.	M.	22

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
Ac. des Indes. .	1272 ½	1277 ½	1270
Emp. de la Com.	428		
Prom. à 5 p ⅋. .	15		15 ½
Prom. à 4 p ⅋. .	39	39	39 ¼
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	910	907 ½	907 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.		8 ½	8
3e. Loterie. .	4	3	3
Annuités. . .	340	340	340
Coup. d'An. .	68	68	68
Emp. de 50 mil.	36 ½	37	37
Emp. de 30 mil..	38	38. 38 ½	38
Col. 1759. . .			
Canada. . .	44	44 ½	44 ½ 44
4e. L. Epoques.	8. 11e. 12 ½	8. 11e. 12 ½	8. 11e. 12 ½
Nouette. . .	36 ½	36 ½	36 ½
Ac. de la caiſſe .		1192 ½	1192 ½
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e. t 378 4e 340	2e. 379. 4e. 340	1e. 405
Bretagne. . .	25		